

CHANTIERS 12+1... ET LE CHANTIER 13 ? UN PSE DÉGUISÉ !



Vous connaissez les Chantiers 12+1 lancés en fanfare et qui ont pour but de redresser La Banque Postale !

Mais connaissez-vous le **chantier 13** qui a débuté il y a près de 2 ans et qui est train de décimer une partie des collaborateurs ...

Non ! Soyez attentifs, on vous raconte

1 DES DÉPARTS QUI SE MULTIPLIENT...



Vous avez tous entendu parlé d'une personne qui a soudainement quitté l'entreprise du jour au lendemain. Par « quitté », il faut comprendre « **LICENCIÉ** », ou qui a bénéficié d'une « **RUPTURE CONVENTIONNELLE** ».

Et oui le Chantier 13 c'est un **PSE déguisé**, qui a débuté par nos Dirigeants/ Dirigeantes (inutile de citer les noms... vous les avez en tête), pour ensuite toucher une partie des Directeurs/Directrices de nombreuses entités.

Mais le chantier ne s'arrête pas là, les collaborateurs lambdas commencent à être impactés et le rythme s'accélère. Et pour quel motif ? Alors c'est très simple, une mauvaise note et/ou une posture qui n'est soit disant pas adaptée suffisent pour être invité à un entretien préalable de licenciement ou à réfléchir à l'éventualité d'une rupture conventionnelle.

2 UN OBJECTIF TRÈS CLAIR



L'objectif de ce Chantier 13 est assez simple, réduire la masse salariale en commençant par les plus gros salaires, faire des économies à court terme et écarter ceux qui dérangent (enfin ceux qui osent s'exprimer) !

3 CONCRÈTEMENT C'EST QUOI UN PSE DÉGUISÉ ?



C'est une manière pour un employeur de s'extraire des règles contraignantes des licenciement économique, en procédant « à la chaîne » à des licenciements pour motif soi-disant personnel et à des ruptures conventionnelles. C'est moins coûteux, moins long et moins contraignant pour l'entreprise, sauf que cela est complètement illégal et lourdement sanctionné par les juges.



CHANTIERS 12+1... ET LE CHANTIER 13 ? UN PSE DÉGUISÉ !



Vous connaissez les Chantiers 12+1 lancés en fanfare et qui ont pour but de redresser La Banque Postale !

Mais connaissez-vous le **chantier 13** qui a débuté il y a près de 2 ans et qui est train de décimer une partie des collaborateurs ...

Non ! Soyez attentifs, on vous raconte

1 DES DÉPARTS QUI SE MULTIPLIENT...



Vous avez tous entendu parlé d'une personne qui a soudainement quitté l'entreprise du jour au lendemain. Par « quitté », il faut comprendre « **LICENCIÉ** », ou qui a bénéficié d'une « **RUPTURE CONVENTIONNELLE** ».

Et oui le Chantier 13 c'est un **PSE déguisé**, qui a débuté par nos Dirigeants/ Dirigeantes (inutile de citer les noms... vous les avez en tête), pour ensuite toucher une partie des Directeurs/Directrices de nombreuses entités.

Mais le chantier ne s'arrête pas là, les collaborateurs lambdas commencent à être impactés et le rythme s'accélère. Et pour quel motif ? Alors c'est très simple, une mauvaise note et/ou une posture qui n'est soit disant pas adaptée suffisent pour être invité à un entretien préalable de licenciement ou à réfléchir à l'éventualité d'une rupture conventionnelle.

2 UN OBJECTIF TRÈS CLAIR



L'objectif de ce Chantier 13 est assez simple, réduire la masse salariale en commençant par les plus gros salaires, faire des économies à court terme et écarter ceux qui dérangent (enfin ceux qui osent s'exprimer) !

3 CONCRÈTEMENT C'EST QUOI UN PSE DÉGUISÉ ?



C'est une manière pour un employeur de s'extraire des règles contraignantes des licenciement économique, en procédant « à la chaîne » à des licenciements pour motif soi-disant personnel et à des ruptures conventionnelles. C'est moins coûteux, moins long et moins contraignant pour l'entreprise, sauf que cela est complètement illégal et lourdement sanctionné par les juges.

